Image not found or type unknown

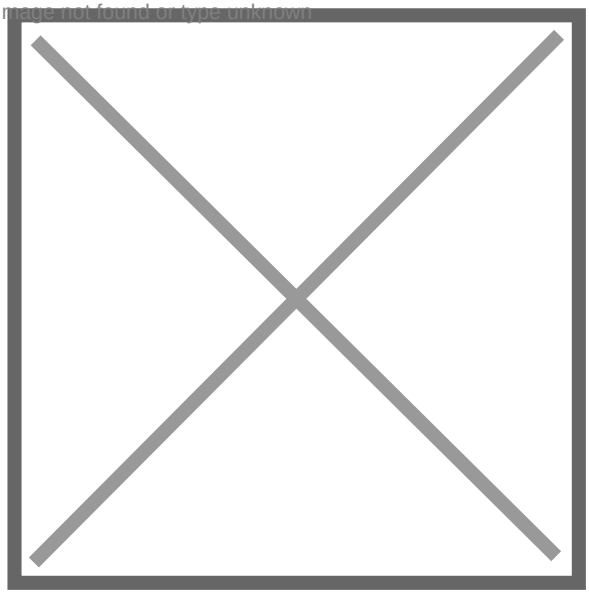

Demande de visa LS sur place ayant un visa CS

Par **CM22**, le **09/01/2020** à **16:20**

Bonjour,

étant enceinte, je voudrais faire venir ma maman en France.

Est-ce que c'est possible de la faire inviter pour 3 mois et ensuite prolonger son séjour en France sur place avec une demande de visa LS ?

Si oui, quelles sont les démarches à faire ?

Merci d'avance!

Par **amajuris**, le **09/01/2020** à **20:55**

bonjour,

ce n'est pas aussi simple.

votre mère peut venir si elle obtient un visa court séjour.

au terme de son visa court séjour, votre mère devra retourner dans son pays pour y

demander un visa long séjour.

les consulats sont très vigilants pour la délivrance de visas court séjour car ils savent que dans certains cas, son titulaire n' a aucune intention de revenir dans son pays quand son visa court séjour sera périmé et se sera alors en situation irrégulière.

pour ce visa long séjour, le demandeur doit prouver qu'il a les moyens de vivre en france et devra avoir une couverture maladie duran t son séjour.

si vous avez la nationalité française, il existe le visa d'ascendant à charge ou l'enfant français s'engage à subvenir à tous les besoins de son ascendant.

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés